



**ATELIERS CICLIC LIVRE
DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT
A LA JEUNE CRÉATION LITTÉRAIRE
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
– 2022 –**

REGLEMENT DU DISPOSITIF

La gestion de ce dispositif financé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat (Drac Centre-Val de Loire) est assurée par Ciclic Centre-Val de Loire, l'agence régionale pour le livre et l'image

24 rue Renan
CS 70031
37110 Château-Renault
Tél. (33) 02 47 56 08 08

www.ciclic.fr

Établissement public
de coopération culturelle créé par
la Région Centre-Val de Loire
et l'État

Règlement

1 – Objet

Le dispositif de soutien et d'accompagnement Émergence et création littéraire est un programme expérimental qui s'adresse à des auteurs dont le premier livre a été édité à compte d'éditeur, tous genres confondus, ayant un nouveau projet d'écriture en cours.

Si publier un premier ouvrage est une étape importante, qui peut se faire dans des conditions de réception très diverses, la période suivant cette première publication est souvent une phase sensible et décisive pour consolider le parcours d'auteur, structurer ses projets de création et dessiner la manière dont on peut confirmer son insertion professionnelle en tant qu'auteur au sein de l'écosystème du livre. Accompagner et soutenir ce tournant représente un enjeu fort en termes de renouvellement des formes de création. Ce dispositif d'accompagnement se met en œuvre autour de trois axes :

- Attribuer une **bourse de création** sur une période de 3 mois, pour permettre à l'auteur de développer son projet d'écriture ;
- Susciter des **échanges sur les projets littéraires** et les processus de création entre pairs, avec des personnes et structures ressources, lors de **workshops**, et avec les habitants du territoire, lors d'**actions de médiation** ;
- Proposer des **temps de formation** autour des différents aspects qui constituent le parcours professionnel d'un auteur aujourd'hui. Rencontrer différents acteurs de la chaîne du livre pour appréhender finement les paysages éditoriaux et les écosystèmes, se constituer un réseau professionnel, comprendre son environnement juridique et fiscal, envisager des formes de médiation autour de sa création, sont autant de dimensions à prendre en compte dans le processus de professionnalisation.

Les auteurs sélectionnés seront amenés à programmer deux actions culturelles avec un lieu d'accueil du territoire (association, médiathèque, librairie...). Cette dimension vise à créer une relation privilégiée avec un public et un territoire, favorisent une relation vivante des habitants à la création littéraire, et contribuent à la diffusion et à la médiation de la littérature.

2 – Déroulement

Sélectionnés par un appel à candidatures, les auteurs recevront une bourse sur une période de 3 mois et seront associés à un lieu de la région.

Avec cette structure associée, ils construiront deux actions culturelles autour de leur travail littéraire et univers artistique, à programmer durant les trois mois du programme.

Les auteurs soutenus s'engagent également à participer à des séances collectives d'ateliers autour de leur projet d'écriture et de formation, et à une rencontre de clôture, ouverte au grand public, visant à faire connaître leur travail respectif.

Les dates des séances collectives seront communiquées dès l'appel à candidature. Les dates des deux actions culturelles avec la structure seront à définir par les deux parties.

Ainsi, pendant ces trois mois, l'auteur ne réside pas sur place de manière continue, mais s'engage à être disponible pour des déplacements réguliers en Centre-Val de Loire, pour les actions culturelles en lien avec la structure associée et pour les séances collectives.

3 – Eligibilité

Peuvent bénéficier de ce dispositif les écrivains, traducteurs, essayistes, illustrateurs, sans critère d'âge ni de domiciliation en région Centre-Val de Loire. Ils doivent :

- justifier, au moment de l'envoi du dossier de candidature, d'un **ouvrage minimum et maximum**, publié en langue française à compte d'éditeur et, pour l'édition papier, à plus de 500 exemplaires (à plus de 300 exemplaires pour les poètes), depuis moins de 5 ans, par une maison d'édition ayant publié plus de 3 auteurs différents.
- avoir un nouveau projet d'écriture

- être disponible, pendant les trois mois du programme, et s'engager à participer aux dates des sessions collectives qui seront indiquées avant confirmation de leur sélection d'une part, et aux deux actions culturelles autour de leur œuvre à programmer avec leur structure associée.

4 – Montant des aides et modalités de paiement

L'aide est constituée d'une bourse de résidence de 1 800 € brut mensuels (environ 1 500 € net) par mois, soit 5 400 euros brut (4 500 euros net). En complément de cette bourse, les frais de déplacements seront défrayés par Ciclic-Centre Val de Loire pour les temps collectifs, et par la structure associée pour les deux actions autour de son œuvre.

Une convention tripartite entre l'auteur, la structure associée et Ciclic-Centre Val de Loire fixera les droits et obligations de chacune des parties, dans le cadre de ce dispositif.

La bourse de résidence de Ciclic Centre-Val de Loire sera versée **à l'auteur** en deux fois :

- 70 % à la signature de la convention tripartite entre l'auteur, la structure et Ciclic Centre-Val de Loire
- 30 % sur présentation du bilan conjointement élaboré par la structure et par l'auteur, qui devra être transmis dans les 4 mois

Ces éléments doivent parvenir à Ciclic Centre-Val de Loire, dans un délai maximum de quatre mois après la fin de la résidence. Passé ce délai, aucun paiement ne sera effectué.

La subvention de Ciclic Centre-Val de Loire **à la structure** accueillante pour l'organisation des deux actions culturelles sera comprise entre 1200 et 1700 euros en fonction du domicile de l'auteur. Elle sera versée en une fois à la signature de la convention tripartite entre l'auteur, la structure et Ciclic Centre-Val de Loire.

Ciclic Centre-Val de Loire est en droit d'exiger, après mise en demeure, le reversement de l'acompte versé dans le cadre de leur aide en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives.

5 – Modalités de sélection

Expertise des projets :

L'appel à candidature requiert un projet d'écriture personnel, des extraits significatifs du travail en cours, l'ouvrage précédemment publié, un CV, et une lettre de motivation. L'examen des candidatures fait l'objet d'une présélection effectuée par Ciclic-Centre Val de Loire. La sélection finale des candidatures et le jumelage des auteurs et des structures est ensuite réalisée par une commission.

Les auteurs présélectionnés seront invités à discuter à l'oral, en visio, de leur projet d'écriture pendant la commission.

Le directeur de Ciclic Centre-Val de Loire décide et notifie l'attribution ou le refus du soutien de Ciclic Centre-Val de Loire.

Composition de la commission :

- un représentant de la Direction de la culture de la Région Centre-Val de Loire,
- un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire,
- le directeur de Ciclic Centre-Val de Loire ou son représentant,
- référents des structures d'accueil d'auteur, installées sur le territoire régional.

Critères d'attribution :

- qualité du projet d'écriture personnel de l'auteur,
- qualité de l'œuvre antérieure de l'auteur,
- motivation de l'auteur
- intérêt de confirmer un auteur, ou de soutenir un projet ambitieux, en termes de perspective professionnelle
- intérêt d'une des structures de la région membres de la commission

6 – Engagement des parties

L'auteur s'engage à :

- participer aux 4 rencontres et séances collectives organisées Ciclic
- mener les deux temps d'action culturelle organisés avec la structure accueillante
- faire figurer dans toute publication issue de la résidence la mention : « *Pour l'écriture de cet ouvrage, l'auteur a bénéficié du dispositif « Auteurs associés », soutenu par la Région Centre-Val de Loire, la Drac Centre-Val de Loire et Ciclic Centre-Val de Loire, l'agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique. »*

La structure s'engage à :

- Mettre en avant l'auteur choisi pendant les 3 mois du programme, construire avec lui un programme de 2 actions culturelles (rencontre, lecture, exposition, carte blanche, performance...), dans ses murs et/ou dans un lieu partenaire.
- Participer à la rencontre de clôture ouverte au public, réunissant l'ensemble des structures et des auteurs participants au dispositif
- Faire figurer sur les documents d'information et de promotion relatifs au projet, les logos ou la mention suivante : « *Le projet a bénéficié du dispositif « Auteurs associés », soutenu par la Région Centre-Val de Loire, la Drac Centre-Val de Loire et Ciclic Centre-Val de Loire, l'agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique. »*

Le dossier complet doit être transmis en ligne avant le 7 mai

Tout dossier incomplet ou reçu au-delà de la date limite de dépôt des demandes ne pourra être instruit.